

NOTE EXPLICATIVE

L'annexe au projet de loi de règlement de la mission "Conseil et contrôle" est prévue par l'article 18 alinéa 3 de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB).

Les organes constitutionnels sont répartis en trois grandes missions :

- une mission "pouvoirs publics" prévue par l'article 38 de la LOLFEB
- une mission "conseil et contrôle" définie lors des travaux relatifs à la structuration de la dépense publique en mission-programme-action
- une mission "autorités administratives indépendantes et de régulation", issue de la révision de l'architecture budgétaire.

Les dotations des organes constitutionnels considérés comme pouvoirs publics (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Sénat, Cour Constitutionnelle, Haute Cour de Justice, Cour des Comptes, Conseil d'Etat, Cour de Cassation), ne concourant pas à la mise en œuvre d'une politique publique, ne sont pas soumises à la démarche de performance. Ces dotations ne font donc pas l'objet d'un projet annuel de performance (PAP) et leur exécution n'est pas retracée dans un rapport annuel de performance (RAP).

Les organes constitutionnels classés dans la "mission conseil et contrôle", du fait de leur rôle de régulation, portent une politique publique et pourraient être astreints à la démarche de performance. Toutefois, l'exercice de déploiement de la démarche de performance étant à ce jour orienté sur les services administratifs, le traitement réservé aux pouvoirs publics s'étend provisoirement à l'ensemble des organes constitutionnels.

Cette annexe au projet de loi de règlement " Mission Conseil et Contrôle" présente les crédits des institutions suivantes :

- Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) ;
- Conseil National de la Démocratie (CND) ;
- Médiateur de la République.

Chaque programme constitutif de la mission fait l'objet d'une dotation.

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe le montant des crédits par dotation titre et les crédits consommés de l'année considérée (2020).

Les crédits budgétaires figurant dans les tableaux du présent document sont présentés en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

NOTE EXPLICATIVE	2
<u>MISSION : CONSEIL ET CONTROLE</u>	<u>4</u>
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	5
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	5
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	6
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	7
<u>CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)</u>	<u>8</u>
NOTE EXPLICATIVE	9
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	9
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	11
<u>CONSEIL NATIONAL DE LA DEMOCRATIE (CND)</u>	<u>12</u>
NOTE EXPLICATIVE	13
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	13
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	14
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	14
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	15
<u>MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE</u>	<u>16</u>
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	17
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	17

MISSION CONSEIL ET CONTROLE

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020	AE engagées en LFR pour 2020	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2020	CP consommés en LFR pour 2020	Ecart
	(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
5:Conseil et Contrôle	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706
5.213:Conseil Economique et Social (CES)	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106
5.213.1:Conseil Economique et Social (CES)	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106
5.220:Conseil National de la Démocratie (CND)	295 818 400	438 965 000	-143 146 600	295 818 400	438 965 000	-143 146 600
5.220.1:Conseil National de la Démocratie (CND)	295 818 400	438 965 000	-143 146 600	295 818 400	438 965 000	-143 146 600
5.269:Médiature	45 980 000	15 375 000	30 605 000	45 980 000	15 375 000	30 605 000
5.269.1:Médiature	45 980 000	15 375 000	30 605 000	45 980 000	15 375 000	30 605 000

Explication des principaux écarts :

La loi de finances rectificative 2020 prévoit une enveloppe budgétaire de **2 019 249 276 FCFA** " autorisé en AE/CP à la mission "Conseil et Contrôle. La consommation de ces crédits se chiffre à **2 636 856 982 FCFA** soit un dépassement de **617 607 706 FCFA**.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020	AE engagées en LFR pour 2020	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2020	CP consommés en LFR pour 2020	Ecart
	(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
5:Conseil et Contrôle	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706
2:dépenses de personnel	1 365 124 276	947 046 982	418 077 294	1 365 124 276	947 046 982	418 077 294
3:dépenses de biens et services	548 125 000	1 538 535 000	-990 410 000	548 125 000	1 538 535 000	-990 410 000
4:4:dépenses de transfert	6 000 000	1 275 000	4 725 000	6 000 000	1 275 000	4 725 000
5:dépenses d'investissement	100 000 000	150 000 000	-50 000 000	100 000 000	150 000 000	-50 000 000
5.213:Conseil Economique et Social (CES)	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106
2:dépenses de personnel	1 160 825 876	942 741 982	218 083 894	1 160 825 876	942 741 982	218 083 894
3:dépenses de biens et services	410 625 000	1 088 500 000	-677 875 000	410 625 000	1 088 500 000	-677 875 000
4:4:dépenses de transfert	6 000 000	1 275 000	4 725 000	6 000 000	1 275 000	4 725 000
5:dépenses d'investissement	100 000 000	150 000 000	-50 000 000	100 000 000	150 000 000	-50 000 000
5.220:Conseil National de la Démocratie (CND)	295 818 400	438 965 000	-143 146 600	295 818 400	438 965 000	-143 146 600
2:dépenses de personnel	195 818 400	3 930 000	191 888 400	195 818 400	3 930 000	191 888 400
3:dépenses de biens et services	100 000 000	435 035 000	-335 035 000	100 000 000	435 035 000	-335 035 000
5.269:Médiature	45 980 000	15 375 000	30 605 000	45 980 000	15 375 000	30 605 000
2:dépenses de personnel	8 480 000	375 000	8 105 000	8 480 000	375 000	8 105 000
3:dépenses de biens et services	37 500 000	15 000 000	22 500 000	37 500 000	15 000 000	22 500 000

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution global de la mission par titre se décline ainsi qu'il suit :

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 69% ;
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 281% ;
- Taux d'exécution du Titre 4 : Dépenses de transfert 21% ;
- Taux d'exécution du Titre 4 : Dépenses d'investissement 150%.

L'exécution de la mission se présente ainsi qu'il suit :

Titre 2 : les dépenses de personnel, inscrites à hauteur de **1 365 124 276 FCFA** dans la LFR, ont été exécutées à **947 046 982 FCFA** soit un écart de **418 077 294 FCFA**.

Titre 3 : les crédits des biens et services ouverts à hauteur de **548 125 000 FCFA** dans la LFR 2020, ont été exécutés à **1 538 535 000 FCFA** soit un dépassement de **990 410 000 FCFA**.

Titre 4 : les dépenses de transfert ont été exécutées pour un montant de **1 275 000 FCFA** sur **6 000 000 FCFA** autorisés dans la LFR correspondant à un écart de **4 725 000 FCFA**.

Titre 5 : les dépenses d'investissement, inscrites à hauteur de **100 000 000 FCFA** dans la LFR 2020, ont été exécutées à **150 000 000 FCFA** soit un dépassement de **50 000 000 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1	0	0	0
Titre 2	0	0	0
Titre 3	160 000 000	0	0
Titre 4	0	0	0
Titre 5	0	0	0
Titre 6	0	0	0
Total des mouvements de AE	160 000 000	0	0

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1	0	0	0	0
Titre 2	0	0	0	0
Titre 3	160 000 000	0	0	0
Titre 4	0	0	0	0
Titre 5	0	0	0	0
Titre 6	0	0	0	0
Total des mouvements de CP	160 000 000	0	0	0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Le montant total des mouvements AE est égal au montant total des mouvements CP.

Au titre de l'exercice 2020, la mission a bénéficié d'un montant total des Transferts de **160 000 000 FCFA** et correspond aux dépenses de biens et services (Titre 3) en provenance de la missions "23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles".

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

NOTE EXPLICATIVE

Conformément à l'article 103 de la constitution gabonaise, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a compétence sur tous les aspects de développement économique, social, culturel et environnemental du pays. De ce fait, il est habilité à étudier quasiment tous les aspects de la vie de notre pays, en devenant partie prenante sur les réflexions en matière de :

- politique financière et budgétaire ;
- politique des matières premières ;
- politique sociale, culturelle et environnementale.

En application de l'article 104 de la Constitution, le CESE participe à toute commission d'intérêt national à caractère économique, social et environnemental. Il est chargé de donner son avis sur les questions à caractère économique, social, environnemental ou culturel portées à son examen par le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement ou toute autre institution.

Le Conseil est constitué, à l'exclusion des membres visés à l'article 108 de la Constitution, de 99 membres titulaires répartis en 5 groupes. Il comprend l'Assemblée plénière, organe de décision et le Bureau du Conseil, organe d'exécution.

Pour son fonctionnement, le Conseil dispose des structures de travail suivantes :

- la Commission Permanente ;
- les Sections ;
- les Commissions ad hoc.

L'administration du Conseil est assurée par un Secrétariat.

Ce programme constitutif se décline par trois grandes activités :

- L'Elaboration des avis qui a pour objectif de faire participer le CESE à la mise en place des politiques de développement ;
- Le Recueil annuel des attentes, des besoins et des problèmes de la société civile avec des orientations et des propositions qui est un véritable outil d'aide à la décision. Ce recueil permet de mettre en lumière les aspirations profondes des citoyens, tout en concourant à la construction du lien social entre gouvernants et gouvernés, à travers l'approche participative ;
- Les Relations inter institutionnelles qui visent à impulser les coopérations bilatérale et internationale, en vue de favoriser les échanges d'expériences en matière de renforcement des capacités des personnels ainsi que la concertation pour la prise de positions communes au sein des organisations régionales et internationales des CES et des Institutions similaires dont ils sont membres.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence sont :

- la constitution ;
- la loi organique n°002/2010 du 1^{er} mars 2012 fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles de désignation des membres du Conseil Economique et Social ;
- le règlement intérieur du CESE ;
- le décret n°014/PR du 1^{er} mars 2012 portant promulgation de la loi n°002/2010 du 1^{er} mars 2012 fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles de désignation des membres du Conseil Economique et Social ;
- les accords de partenariats signés avec les autres CES.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020	AE engagées en LFR pour 2020	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2020	CP consommés en LFR pour 2020	Ecart
	(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
5:Conseil et Contrôle	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706
5.213:Conseil Economique et Social (CES)	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106
5.213.1:Conseil Economique et Social (CES)	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106	1 677 450 876	2 182 516 982	-505 066 106
2:dépenses de personnel	1 160 825 876	942 741 982	218 083 894	1 160 825 876	942 741 982	218 083 894
3:dépenses de biens et services	410 625 000	1 088 500 000	-677 875 000	410 625 000	1 088 500 000	-677 875 000
4:4:dépenses de transfert	6 000 000	1 275 000	4 725 000	6 000 000	1 275 000	4 725 000
5:dépenses d'investissement	100 000 000	150 000 000	-50 000 000	100 000 000	150 000 000	-50 000 000

Explication des principaux écarts :

Le budget global du CESE dans la loi de finances rectificative 2020 s'établit à **1 677 450 876 FCFA**. De cette dotation, **2 182 516 982 FCFA** ont été exécutés soit un taux de 130 %,

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 81% ;
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 265% ;
- Taux d'exécution du Titre 4 : Dépenses de transfert 21% ;
- Taux d'exécution du Titre 5 : Dépenses d'investissement 150%.

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel inscrites à hauteur de **1 160 825 876 FCFA** dans la LFR ont été exécutées à **942 741 982 FCFA** soit un écart de **218 083 894 FCFA**.
- **Titre 3** : les dépenses de biens et services ont été ouvertes à hauteur de **410 625 000 FCFA** dans la LFR 2020. L'exécution de ce titre se chiffre à **1 088 500 000 FCFA** soit un dépassement **677 875 000 FCFA** correspondant à la dotation budgétaire exceptionnelle pour la prise en charge des dépenses liées à l'examen des Lois de Finances initiale et Rectificative et l'apurement des impayés de l'allocation d'intendance au profit des trois anciens Présidents du CESE, exercice 2019.
- **Titre 4** : les dépenses de transfert ont été exécutées pour un montant de **1 275 000 FCFA** sur **6 000 000 FCFA** autorisés dans la LFR soit un écart de **4 725 000 FCFA**.
- **Titre 5** : les dépenses d'investissement inscrites à hauteur de **100 000 000 FCFA** dans la LFR ont été exécutées à **150 000 000 FCFA** soit un dépassement de **50 000 000 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

la fongibilité n'a pas été effectuée au sein de ce programme.

Virements

Aucun virement

Transferts

Impacts de chaque transfert :

Aucun transfert

CONSEIL NATIONAL DE LA DEMOCRATIE (CND)

NOTE EXPLICATIVE

Le Conseil National de la Démocratie (CND) est un organe consultatif permanent. C'est un cadre institutionnel approprié et prévu pour le débat politique et la démocratie.

Le CND est chargé d'élaborer le code de bonne conduite à l'usage des acteurs de la vie politique nationale. Il assure la médiation dans les conflits opposant les partis politiques à l'Administration, les partis politiques à certaines Institutions de la République et les partis politiques entre eux. L'Institution émet également des avis sur saisine du Président de la République.

Le CND veille, dans le cadre des élections politiques, au respect par les partis ou regroupements de partis politiques du code de bonne conduite. A ce titre, le Conseil est destinataire des procès-verbaux des commissions électorales.

Les activités majeures du CND :

- ✓ Les activités statutaires :
 - élaboration et promotion du code de bonne conduite ;
 - observation des élections ;
 - organisation des sessions plénières (4 ordinaires) et des sessions extraordinaires (6 sessions) ;
 - organisation du dialogue politique inclusif à l'initiative du Chef de l'Etat.
- ✓ Les activités non statutaires :
 - journée portes ouvertes ;
 - tournée de sensibilisation ;

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence sont :

- la loi n°13/96 du 15 avril 1996 portant création du Conseil National de la Démocratie ;
- l'Ordonnance n°1/PR/2015 du 29 janvier portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi portant création du Conseil National de la Démocratie ;
- la loi n°4/2015 portant ratification de l'ordonnance 1/PR/2015 du 29 janvier portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi portant création du Conseil National de la Démocratie.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020	AE engagées en LFR pour 2020	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2020	CP consommés en LFR pour 2020	Ecart
	(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
5:Conseil et Contrôle	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706
5.220:Conseil National de la Démocratie (CND)	295 818 400	438 965 000	-143 146 600	295 818 400	438 965 000	-143 146 600
5.220.1:Conseil National de la Démocratie (CND)	295 818 400	438 965 000	-143 146 600	295 818 400	438 965 000	-143 146 600
2:dépenses de personnel	195 818 400	3 930 000	191 888 400	195 818 400	3 930 000	191 888 400
3:dépenses de biens et services	100 000 000	435 035 000	-335 035 000	100 000 000	435 035 000	-335 035 000

Explication des principaux écarts :

Le budget global du CND inscrit à la loi de finances rectificative 2020 se chiffre à **295 818 400 FCFA** en **AE** et **CP**. La consommation imputable au programme s'élève à **438 965 000 FCFA** soit un taux global d'exécution de 148 %. Cette exécution, se répartit par titre comme suit :

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 2%
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 435% ;

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

Titre 2 : les dépenses de personnel inscrites à hauteur de **195 818 400 FCFA** dans la LFR ont été exécutées à **3 930 000 FCFA** soit un écart de **191 888 400 FCFA**.

Titre 3 : les dépenses de biens et services ont été ouverts à hauteur de **100 000 000 FCFA** dans la LFR 2020. L'exécution de ce titre se chiffre à **435 035 000 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

la fongibilité n'a pas été effectuée au sein de ce programme.

Virements

Aucun virement

Transferts

Programme source du Transfert	Titre	Programme destinataire du Transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 3	Programme 5.220:Conseil National de la Démocratie (CND)	Titre 3	160 000 000	160 000 000
Total des Transferts				160 000 000	160 000 000
dont Titre 2				0	0
dont Titre 3				160 000 000	160 000 000
dont Titre 4					
dont Titre 5				0	0

Impacts de chaque transfert :

Le montant total des transferts effectués dans le programme " Conseil National de la Démocratie (CND)" au titre de l'exercice 2020 s'élève à **160 000 000 FCFA** et correspond aux dépenses de biens et services (Titre 3).

MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020	AE engagées en LFR pour 2020	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2020	CP consommés en LFR pour 2020	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
5:Conseil et Contrôle	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706	2 019 249 276	2 636 856 982	-617 607 706
5.269:Médiature	45 980 000	15 375 000	30 605 000	45 980 000	15 375 000	30 605 000
5.269.1:Médiature	45 980 000	15 375 000	30 605 000	45 980 000	15 375 000	30 605 000
2:dépenses de personnel	8 480 000	375 000	8 105 000	8 480 000	375 000	8 105 000
3:dépenses de biens et services	37 500 000	15 000 000	22 500 000	37 500 000	15 000 000	22 500 000

Explication des principaux écarts :

En 2020, la Médiature a bénéficié d'une inscription budgétaire de **45 980 000 FCFA**, exécutée à hauteur **15 375 000 FCFA**, soit un écart de **30 605 000 FCFA**.

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel inscrites à hauteur de **8 480 000 FCFA** dans la LFR ont été exécutées à **375 000 FCFA** soit un écart de **8 105 000 FCFA**.
- **Titre 3** : les dépenses de biens et services ont été ouverts à hauteur de **37 500 000 FCFA** dans la LFR 2020. L'exécution de ce titre se chiffre à **15 000 000 FCFA**.